



## Hier, Girolles

Les différents emplois ou services rémunérés  
par la commune au fil des siècles

Le garde-champêtre est un fonctionnaire ayant pour mission la protection de la campagne. Ce métier a été institué aux côtés de l'actuelle gendarmerie nationale par la loi des 29 septembre et 6 octobre 1791.

Un extrait du registre des délibérations de la commune de Girolles : « 24 floréal l'an six de la république (13 mai 1798 : le calendrier révolutionnaire a été abandonné le 12 décembre 1806) ce jour d'huy...les habitants de la commune de Girolles, canton du Vaut département de lionne étant assemblés en la chambre commune du dit lieu... suit une délibération concernant les Gardes Champêtres Jacques Guettard, Toussaint Huot, Simon Pernot » cette délibération laisse à croire qu'il y avait plusieurs gardes champêtres à Girolles.

En 1943, Eugène Minard est garde-champêtre et perçoit annuellement la somme de 3000Frs (554€).

Autre délibération : « ce jour d'huy, 30 pluviôse de l'an 12 de la république (20 février 1804)...le traitement annuel du curé desservant notre commune : somme de 600frs de 6 mois en 6 mois... le premier paiement se fera tous les ans à la St jean d'été et le second à la St Jean de Noël ... somme prise sur les revenus de la commune ». Ceci a été valable jusqu'à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat 9 décembre 1905.

Le 3 février 1833, le conseil municipal nomme Mr Joseph Quierry comme pâtre, il était rémunéré en fonction du nombre de vaches ou de taures (jeunes vaches) Le pâtre gardait les troupeaux dans la prairie communale (actuellement l'emplacement de l'étang)

Le remonteur d'horloge, montait dans le clocher remonter le mécanisme toutes les semaines ; Il était également chargé de sonner le glas pour annoncer un décès dans le village et, suivant le nombre de coups frappés sur la grosse ou la petite cloche on pouvait savoir s'il s'agissait d'une femme ou d'un homme( 6 fois pour les femmes et 3 fois pour les hommes) . De 1925 à 1987, la famille Piffoux a assuré le service, d'abord Albert et ensuite son fils Gabriel. Ceci a duré jusqu'à l'électrification de l'horloge en 1987. En 1945, le remonteur d'horloge gagnait 800frs par an (81€47)

Toujours en 1945 le salaire du cantonnier (ou manouvrier) est porté de 875fr à 1500fr par mois (89€11 à 152€75)

A la même époque le traitement annuel de la secrétaire de mairie passe de 6000frs à 11300frs (611€10 à 1150€75).

En 1946, Mme Moiron (au 12 route de Sermizelles) occupait la gérance de la cabine téléphonique et avait un salaire de 6000frs annuel (611€10), la famille Moiron a tenu la cabine téléphonique jusqu'en 1974 ; ensuite, Mme Beau (au 1 route de Sermizelles) l'a remplacée.

Le 19 mai 1946, le conseil municipal accepte la nomination de Mr Joseph Préau comme garde-champêtre et tambour-afficheur. Le dernier garde-champêtre aura été Mr Joseph Préau. Le tambour-afficheur était chargé d'annoncer à la population les différentes informations communales. Son annonce commençait toujours par : « AVIS A LA POPULATION... »

En 1969, la balayeuse-d'école touchait un salaire annuel de 150Frs (139€59) pour quelques heures par semaine.